

le 10 oct 08.

AZUR SANTE
BP 30283
98895 NOUMEA

AS nichon 793660.

Direction de l'Environnement

Nouméa, le 28/09/2008

Objet : Dossier permis de construire Azur Santé - Assainissement autonome

Madame,

Notre architecte NeaArchitecture nous a fait part des demandes de renseignements et éclaircissements que vous avez formulées suite au second dépôt de pièces complémentaires sur le dossier en objet.

Suite aux réunions que nous avons eues avec l'architecte, le fournisseur de l'installation et les BE consultés, vous trouverez ci-dessous les réponses que nous pouvons apporter à ces différents points :

Point 1: Dimensionnement de l'installation

L'établissement objet de la demande est un établissement d'hébergement médico social ne s'apparentant pas à un établissement médical de type clinique (pas de soins lourds, pas de cuisine de confection des repas...). Les écarts que vous avez constaté dans les dimensionnements fournis proviennent d'une confusion sur ce point.

Nous avons donc retenu, pour le dimensionnement de l'installation la méthode d'évaluation des effluents recommandée par la mairie de Nouméa pour les petits ensembles collectifs spécialisés en comptabilisant les effluents de chaque intervenant, en conformité avec la notice de sécurité, soit :

- 60 résidents à 150 l/j, → 60
- 20 personnels de jour et 2 personnels de nuit à 75l/j, 0,5 * 22 = 11
- 1 logement de fonction T1 pour le factotum résident : 2x150 l/j selon norme logement fonction, — 2
- 20 visiteurs occasionnels à 7,5 l/j. ↳ 20 * 0,05 = 1

Ceci correspond à 11.100 l/j d'effluents, soit sur la base de 150 l/j par EQH, un niveau de 74 EQH. 74

C'est pourquoi nous avons retenu un dimensionnement de 30 m3 compatible du cas dimensionnant avec un temps de séjour recommandé par la mairie de Nouméa de 48h (11.100 *48/24= 22.200 l). Le tableau de calcul et le mémoire technique en annexe 1 précisent ce dimensionnement ainsi que les différents paramètres de traitement.

Point 2: Situation du point d'eau à proximité

Le point d'eau est situé à l'extérieur du local technique de la station d'épuration conformément au plan fourni en annexe 2.

Point 3: Siccité des boues, fréquence d'évacuation et lieu d'évacuation

La siccité des boues n'étant pas un paramètre usuellement demandé et dépendant de l'utilisation exacte qui est faite de la station, le constructeur ne peut fournir que des valeurs indicatives et aucun bureau d'étude consulté sur le territoire n'a pu répondre sur ce point. Etant donné que vous souhaitez connaître ce paramètre pour ce type d'installation, un prélèvement a été effectué sur une unité en cours de fonctionnement.

Les résultats d'analyse sont les suivants : Siccité inférieure à 1% (Cf. PV d'analyse) en annexe 1 bis.

La vidange des boues est prévue annuellement selon contrat de maintenance. qu'elle soit partielle ou totale. Les vidanges s'effectueront en dehors des périodes de fortes pluies.

L'évacuation des boues est prévue au niveau du centre d'enfouissement, sauf directive contraire de la part de vos services en fonction de la siccité effectivement constatée lors de l'analyse des boues vidangées. Vous trouverez en annexe 3 les PV d'analyse et lettre d'agrément de ce type d'installation.

Point 4: Dispositions en cas de dysfonctionnement

Une surveillance par contrôle journalier du bon fonctionnement sera effectuée par le factotum de la SARL Azur santé. Ce contrôle consiste essentiellement à vérifier qu'aucune alarme n'est remontée au niveau du coffret électrique, que l'alimentation électrique est correcte, qu'aucune fuite n'est visible.

Contrat de dépannage et assistance technique curatif sera passé avec la Sté BAUSCH qui prévoit une intervention en cas de défaillance constatée lors de la visite journalière du factotum, avec une réparation ou un remplacement de l'équipement défaillant garanti sous 24h. Moins de 48h de stagnation en fosse évitant tout risque de pollution.

Une synthèse trimestrielle du fonctionnement et des relevés annuels des paramètres de qualité d'effluents lors des vidanges pour garantir toute dérive de fonctionnement pourront être transmis à la DENV.

Point 5: Maintenance et contrat

Azur santé a prévu de passer un contrat maintenance préventive et d'entretien avec la société BAUSCH (visites hebdomadaires de contrôle, tests spécifiques mensuels, opérations de vidange et contrôles approfondis annuels). Une copie de ce contrat est fourni en annexe 4. Il est impossible, avant d'obtenir le permis de construire, ni de connaître précisément la date de mise en exploitation, de prendre un engagement contractuel ferme réciproque. Azur Santé produira le contrat signé des 2 parties à la direction de l'Environnement avant mise en exploitation.

Les principales opérations de maintenance préventive qui seront effectuées sont les suivantes:
Hebdomadairement: Bullage de la miniflo, contrôle de l'effluent, test de décantation, contrôle du compresseur, dosage d'oxygène, contrôle de la pompe de recirculation, vérification armoire électrique
Mensuellement en complément: Contrôle du pouzzolane, nettoyage filtre compresseur, remplacement kit à palettes
Annuellement en complément: Vidange des fosses, rinçage pouzzolane, vidange huile compresseur, peinture anticorrosion.

Etant donné qu'il s'agit d'une installation soumise à déclaration (déclaration devant être effectuée de façon complète avant mise en exploitation selon délibération n° 14 du 21 juin 1985 et modifiée depuis lors), nous pensons qu'au stade de l'instruction du PC et avant passage de tout contrat de réalisation avec les entreprises, il ne nous est pas possible de fournir plus d'éléments techniques.

Le planning devient pour nous assez critique car l'instruction du permis de construire est par ailleurs terminée au niveau de la mairie du mont Dore et nous avons pris l'engagement auprès des différents partenaires (Mairie du mont Dore, Promosud, partenaires financiers) de livrer ce projet dans 16 mois. Nous espérons donc que toutes ces éléments répondront à vos demandes et vous permettront de nous délivrer le récépissé de dépôt complet de dossier.

Restant à votre disposition pour renseignements complémentaires,

Veillez recevoir, Madame, l'expression de mes sincères salutations.